



N° 11

Objet : Demande anticipée de diagnostic d'archéologie préventive sur le territoire de la commune d'Oeyregave au sein de l'emprise de l'extension de la ZAC Sud Landes (17 122 m²)

Le 26 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Damien DELAVOIE

Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans :

- M. Jean-Marc LESCOUTE
- M. Serge LASSERRE

Avaient donné procuration :

- Mme Sandra TOLLIS à Mme Rachel DURQUETY
- Mme Corine DE PASSOS à M. Jean-Marc LESCOUTE

Etaient également présents :

- M. Yannick BASSIER, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Pour la SATEL : M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe en vigueur,

VU les articles L. 524-7 et R. 523-14 du code du patrimoine,

VU l'arrêté NOR : MICC2335163A du 21 décembre 2023, portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive,

VU la convention de concession d'aménagement, conclue le 23 avril 2013, entre le Syndicat Mixte et la SATEL pour la réalisation du parc d'activités Sud Landes, ensemble l'avenant n° 3 réduisant le périmètre de la ZAC Sud Landes quasi-exclusivement sur le territoire de la commune de Hastings, sur une superficie de 37ha 03a 50ca,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la poursuite des démarches nécessaires à l'obtention des autorisations administratives de l'extension de la ZAC Sud Landes, et compte tenu de la sensibilité archéologique du site, il y a lieu de déposer une demande anticipée de diagnostic d'archéologie préventive sur les emprises artificialisées de l'extension de la ZAC Sud Landes sur le territoire de la commune d'Oeyregave, d'une surface d'environ 17 122 m²,

CONSIDERANT qu'une telle demande anticipée peut donner lieu à la prescription d'un diagnostic archéologique entraînant le paiement de la redevance d'archéologie préventive due quelles que soient la nature des travaux et la destination des aménagements projetés,

CONSIDERANT que cette redevance est calculée en prenant en compte la surface de la zone sur laquelle porte la demande de diagnostic archéologique et que son montant s'élève, pour l'année 2024, à 0,68 €/m²,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

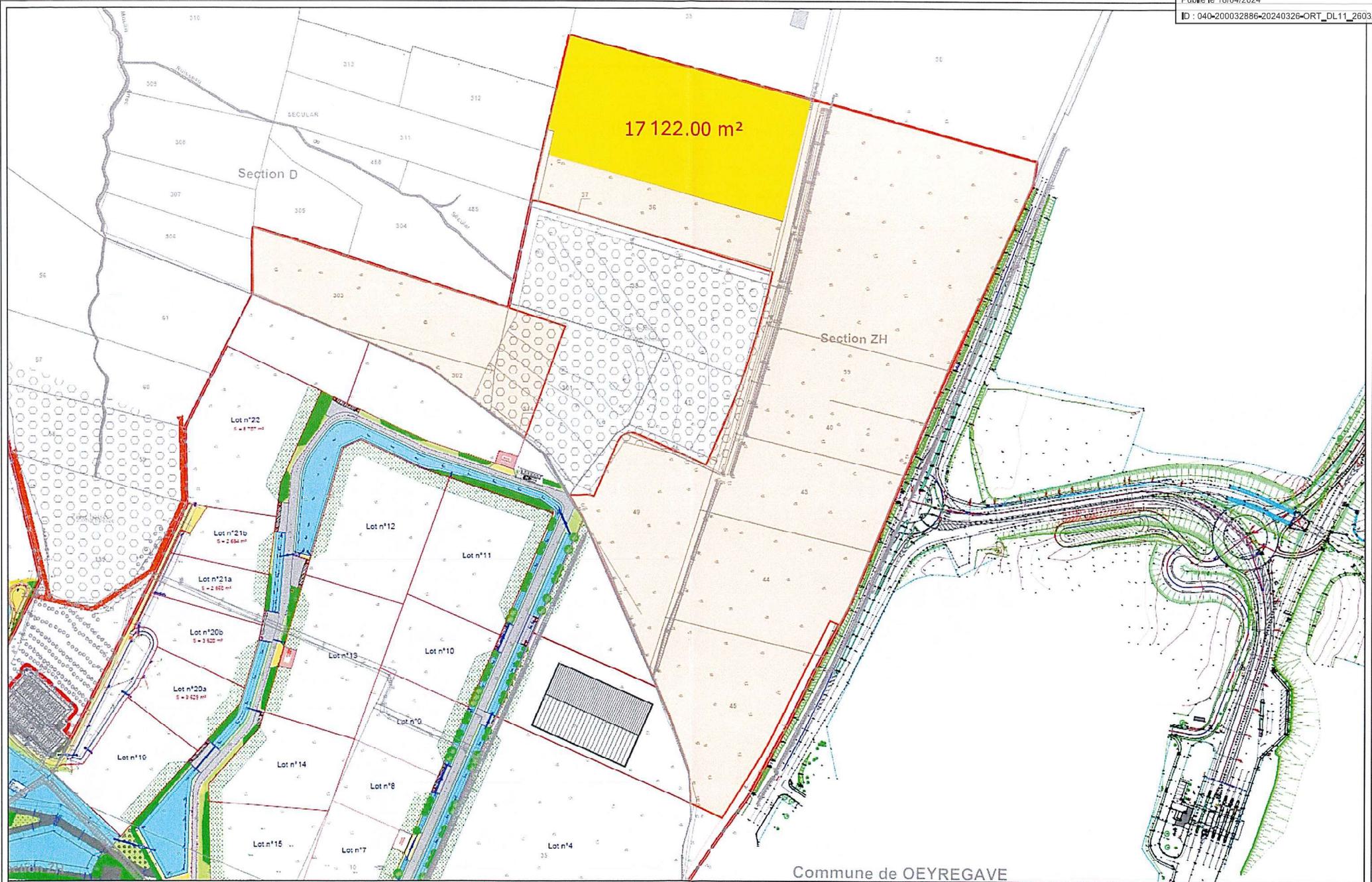
A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à déposer, auprès des services de l'Etat compétents, une demande anticipée d'archéologie préventive, sur le territoire de la commune d'Oeyregave au sein de l'emprise de l'extension de la ZAC Sud Landes, sur une surface approximative de 17 122 m², telle que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'approuver la prise en charge financière de ce diagnostic d'archéologie préventive, par le versement de la redevance d'archéologie préventive afférente, assise sur la surface déclarée du projet de diagnostic d'archéologie préventive,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer la convention à intervenir avec l'opérateur habilité à réaliser le diagnostic ainsi que tous documents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON



Commune de OEYREGAVE

Maitre d'ouvrage :
Satel
 24, Boulevard Saint Vincent de Paul
 40 994 Saint Paul les Dax

AVP

" ZAC SUD LANDES "
 ZAC SUD LANDES 2 - PLAN DU PERIMETRE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

OOK
 Agence OOK d'Aménagement
 41, Rue Laffitte - 33 000 Bordeaux
 Tél. 05 56 52 02 19
 oook@ook-amegen.com

1/2500
 24 Mars 2024